

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Absents excusés : Jacques DILLMANN ayant donné pouvoir à Jean-Noël FOURNAT. Pierre-Olivier MACHON ayant donné pouvoir à Christophe VALLA

Secrétaire de séance : Alain BONNET

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14/10/2019

Aucune remarque n'étant prononcée, le procès-verbal est donc approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour peut donc être abordé.

VALENCE ROMANS AGGLO

Il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus, de mettre à disposition du public les rapports annuels sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ainsi que sur la qualité du service assainissement

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés prend acte de ces rapports pour l'année 2018

- **Approbation rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2018**
- **Approbation du rapport sur la qualité du service assainissement 2018.**

TARIFS LOCATIONS DES SALLES

Après présentation par Mme le Maire des tarifs de location des salles communales, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

DECIDE QUE LES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES RESTENT INCHANGES

ERA			
Période hiver : 01/10 au 31/03 Période été : 01/04 au 30/09			Tarifs 2020
Personne habitant la commune	Week-end	Eté	400 €
		Hiver	500 €
Personne extérieure à la commune	Week-end	Eté	650 €
		Hiver	800 €
FÊTE DES LABOUREURS			200 €
Associations locales	Journée (semaine) ou week- end	Eté	100 €
		Hiver	150 €
Associations intercommunales (Familles Rurales, FNACA, Harmonie Hostun)	Journée (semaine) ou week- end	Eté	150 €
		Hiver	200 €
Associations extérieures au canton	Journée (semaine) ou week- end	Eté	650 €
		Hiver	800 €
CAUTION			1500 €
ARRHES			Moitié de la location

Patronage			
Période hiver : 01/10 au 31/03 Période été : 01/04 au 30/09			Tarifs 2020
Personne habitante la commune	Week-end	Eté	150 €
		Hiver	200 €
Personne habitante la commune	Tarif journée en semaine	Eté/hiver	100 €
CAUTION			1000€
ARRHES			Moitié de la location

DIT que **les associations communales** (Club des Boutons d'Or, le Sou des Écoles, Tennis Club, ACCA de Jaillans, Les Amis de Jaillans, le Comité des Fêtes, etc...) **bénéficient de la gratuité pour deux manifestations par an** et que les tarifs de location seront appliqués dès la 3^{ème} manifestation.

DIT que depuis le 1^{er} janvier 2016 **les associations intercommunales** (Familles Rurales, FNACA, Harmonie d'Hostun, Amicale des Donneurs de Sang, etc...) **bénéficient de la gratuité pour une manifestation par an**, et que les tarifs de location seront appliqués dès la 2^{ème} manifestation

DIT que **le tarif pour frais de chauffage/Electricité/Entretien est de 50 € pour l'ERA et de 30€ pour le Patronage.**

TARIFS EMPLACEMENT FORAIN 2020

Depuis le 1^{er} janvier 2020 il est perçu des droits au profit de la commune lors de l'installation des forains pour la fête des Laboureurs sur la parking de l'ERA et/ou de la place Granet.

Ces droits de places sont les suivants :

- Manège et auto-scooter de + de 40m² =54€/manège
- Manège inférieur à 40m² et de + de 5m linéaires : 30 € /manège
- Manège inférieur à 5 m linéaires et confiserie : 20 €/ manège ou confiserie

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs

Dit que les emplacements seront délimités et octroyé par le Maire ou l'employé communal le mercredi précédant la fête si les droits sont acquittés.

Les droits de stationnement seront perçus d'avance et ce avant le 17 février 2020

En cas de non-paiement une année, il n'y aura aucune reconduction les années suivantes.

LOCAL FIBRE OPTIQUE THD ADN

Jean-Noël FOURNAT porte à la connaissance du conseil municipal la convention qui sera signée entre le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique et la commune de Jaillans. Il s'agit en effet de préciser les conditions dans lesquelles la commune autorise le Syndicat à implanter les équipements.

Par implantation, il convient d'entendre l'étude, l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements.

La commune et le Syndicat s'entendront au préalable sur l'étendue et la teneur de l'installation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

ACCEPTÉ la convention et autorise Mme le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

SARL NOS PRODUITS LO'CO- APPROBATION CONVENTION

Depuis le jeudi 21 novembre, une épicerie mobile s'installe sur la place Granet de 16h à 18h 30 une fois par semaine.

Une convention doit être signée entre la SARL Nos Produits Lo'Co et la commune. Aucune redevance de stationnement ne sera demandée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés accepte la convention et autorise Mme le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES

- ✚ Mme. Audrey **ARASZKIEWIEZ**- 405 chemin des Acacias - construction d'une piscine.
- ✚ M. Sylvain **DILLESEGER** – 275C route de Serne- construction de 2 murettes.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✚ M. Thierry **BERANGER** – 225 rue de la Jaille- Aménagement de combles et création d'une -fenêtre.
- ✚ M. Laurent **ABISSET** – 950 chemin d'Arthemonay – Aménagement d'une construction existante.
- ✚ Mme et M. Thibault **MOULIN**- Lotissement les Blés Dorés, 335C chemin du Prieuré- Construction d'une maison individuelle
- ✚ Mme Céline **AUBERT** et M. Yohann **DANNEROLE**- 255 D chemin du Prieuré- Construction d'une maison individuelle.



QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Bilan Chemin de peintres 2019** : Revoir la sélection des artistes. Baisse de fréquentation à Jaillans.
- ❖ **Plaque commémorative Henri Maret, ERA Jaillans** : Présentation de la plaque et de l'enseigne à l'ensemble du Conseil Municipal pour validation.
- ❖ **Arrêt de bus provisoire « Les Vernets »** : suite à la demande de parents d'élèves, un point de ramassage scolaire chemin des Vernets est créé provisoirement. Une signalétique type zébra doit être réalisée et un bilan doit être réalisé afin de tester l'utilité de ce point de ramassage..
- ❖ **Rue des 3 Communes-L'Ecanrière** : Afin de sécuriser la circulation rue des 3 Communes à hauteur de l'école maternelle, une modification de signalisation est étudiée avec les communes d'Eymeux, d'Hostun, le Président du Syndicat de l'Ecole Maternelle ainsi que la Directrice de l'Ecole Maternelle
- ❖ **Ecole Maternelle de l'Ecanrière** :
 - 🕒 **Conseil extraordinaire du 17 octobre** : à compter du 1^{er} septembre 2020 les nouveaux horaires seront les suivants :

Anciens horaires	Nouveaux horaires
8h30 – 11h45	8h30 – 11h30
13h30 – 16h15	13h30 – 16h30

Une demande de dérogation a été faite par le Syndicat auprès de l'Inspection Académique

- 🕒 **Liste des travaux** :

Cour de l'Ecole et fuite sur toiture école.

Reprendre les peintures de signalisation des places de parking.

- 🕒 **Prévisionnel effectifs** :

2020 : 77 élèves

2021 : 71 élèves

- ❖ **Ecole primaire de Jaillans** : Demande de rehaussement du portail à l'arrière
- ❖ **Inauguration de la mairie** : suite aux intempéries du weekend end du 16 novembre l'inauguration a été fixée au samedi 8 février à 11 heures
- ❖ **Infos- vente de parcelles de bois** : Des parcelles de bois situées sur la commune de Beauregard-Baret sont en vente. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le propriétaire : Mme Françoise ROCHE au 06 82 15 10 31
- ❖
- ❖ **Appartement au-dessus de la mairie** : suite à des filtres des travaux de reprise de l'abergement de la cheminée sont à prévoir. Un rendez-vous est pris pour le 11 décembre avec l'expert de l'assurance de la commune pour évaluer les dégâts
- ❖ **Coupure téléphone** : en cas de problème téléphonique, il faut appeler le 3900.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.